

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kathleen Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/e92f934a6de73dc61f810596>

Date d'obtention : 2021-11-24 18:56:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode efficace pour cerner rapidement l'ampleur d'une situation de sextage et pour pouvoir la traiter de façon efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus à l'aise avec les étapes à suivre lorsque j'interviendrai.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais tâcher de comprendre d'où est partie la problématique, qui en est l'instigateur et quelle est l'ampleur du problème. Je pourrai aussi discerner s'il s'agit d'un acte malveillant.